



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-671

Déposé le : 19.01.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Quelle est la politique actuelle de communication de la police cantonale vaudoise concernant les délits commis par les migrants, en particulier lors de viols ou tentatives de viols, ainsi que lors de l'annonce d'autres délits graves ?

Texte déposé

Des milliers de migrants débarquent en Europe, ainsi que dans notre canton en se faisant passer pour des réfugiés. Accueillis en masse par des Etats européens complaisants, ces migrants économiques commencent à imposer leur mode de vie, mais aussi des pratiques pénalement répréhensibles dans notre Etat.

L'arrivée imposée de milliers d'hommes célibataires, nullement représentatifs de la population des pays de provenance de ces migrants et souvent originaires de pays non belligérants fait peser un risque considérable en matière de sécurité, tout particulièrement pour les femmes. En effet, d'après les coutumes et les traditions religieuses de certains pays d'origine de nombreux migrants, les femmes disposent d'un statut inférieur à celui de l'homme, leur rôle se limitant trop souvent à satisfaire les désirs sexuels des hommes.

En Suède, où le nombre de migrants explose, la population a par exemple appris le viol collectif d'une jeune femme par une bande de migrants plus d'un mois après les faits, illustrant la politique de dissimulation des autorités en vue de ne pas ternir l'accueil de la vague migratoire actuelle sur toute l'Europe. En conférence de presse, lundi 11 janvier, la police suédoise a reconnu avoir omis d'annoncer – ne devrait-on pas dire dissimuler- plus de 30 agressions sexuelles dont deux viols commis principalement par des étrangers.

En Allemagne, plus de 600 plaintes pour des agressions contre des femmes ont été déposées. Il s'agit d'actes commis par des demandeurs d'asile et des clandestins. La police et les autorités ont été accusées d'avoir dissimulé, avec une communication confuse, l'ampleur des agressions pour ne pas stigmatiser les étrangers. Enfin, d'autres agressions sexuelles ou viols commis par des demandeurs d'asile et des clandestins ont été signalés en Autriche et en Finlande. En Suisse, des agressions sexuelles ont été notamment commises à Zurich le soir du 31 décembre 2015.

Le Canton de Lucerne, en vue du carnaval, vient de mettre sur pied une communication destinée aux migrants concernant le comportement à observer vis-à-vis des femmes. Qu'en est-il de la situation dans notre canton ?

Mes questions sont les suivantes :

- Quelle est la politique de communication de la police cantonale vaudoise quant aux agressions à caractère sexuel ainsi que sur d'autres infractions pénales ?
- Quelle est la politique de communication de la police cantonale vaudoise s'agissant de la nationalité et du statut des auteurs de délits précités dans la question précédente ?
- La police cantonale vaudoise a-t-elle procédé de la même manière qu'en Suède, à savoir de sciemment éviter de communiquer sur des informations utiles à la formation de l'opinion ?
- De quelles manières le Canton de Vaud informe-t-il les migrants sur le strict respect de la femme dans notre société ?
- Comme vient de le faire Lucerne, des mesures d'informations sont-elles prévues en vue de futures manifestations festives à grands publics dans notre canton afin d'éviter les faits relatés et protéger ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Voislet Claude-Alexis

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

